

concurrentielles sur les marchés mondiaux. Il en a aussi été délivré pour 103 624 kg de dindon afin de soutenir la concurrence des produits importés contenant du dindon mais qui ne figurent pas sur la LMIC.

Oeufs d'incubation de poulets de chair et poussins de type chair

Le 8 mai 1989, les oeufs d'incubation et les poussins de type chair ont été ajoutés à la LMIC. Conformément à l'ALE et à l'ALENA, le niveau d'engagement d'accès combiné pour les oeufs d'incubation et les poussins de type chair représente 21,1 % de la production intérieure estimative d'oeufs d'incubation pour l'année civile à laquelle l'allocation s'applique. Le niveau d'engagement d'accès annuel combiné est divisé en deux, soit 17,4 % pour les oeufs d'incubation de poulets de chair et 3,7 % pour les poussins équivalents-oeufs.

En 2003, le niveau d'engagement d'accès combiné était de 141 122 575 oeufs. En 2003 toujours, des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 88 559 750 oeufs d'incubation et 16 543 725 poussins équivalents-oeufs, soit un total de 105 098 475. Il est possible de délivrer des licences supplémentaires pour importer plus que ne le prévoit l'engagement d'accès afin de répondre aux besoins généraux du marché canadien. En 2003, aucune licence a été délivrée pour faire face à des pénuries sur le marché. Des licences supplémentaires ont été délivrées pour 3 566 520 oeufs aux fins de réexportation de poussins.

Oeufs et produits des oeufs

Le 9 mai 1974, les oeufs et les produits des oeufs ont été ajoutés à la LMIC. Conformément à l'ALENA, le niveau d'engagement d'accès pour les oeufs en coquille est établi à 1,647 % de la production nationale de l'année précédente. Pour 2003 cela représentait 8 563 330 douzaines d'oeufs. Des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 8 540 669 douzaines d'oeufs.

Conformément à l'ALENA, les niveaux d'accès aux importations d'oeufs en poudre et de produits d'oeufs liquides, congelés ou surtransformés sont établis respectivement à 0,627 % et à 0,714 % de la production nationale de l'année précédente. Pour 2003, cela représentait respectivement 492 259 kg et 2 134 593 kg. Des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 368 535 kg d'oeufs en poudre et pour 2 035 398 kg d'oeufs liquides.

En 1996, on a mis en place des quotes-parts pour les oeufs destinés uniquement au cassage. En effet, le Canada a promis, dans le cadre de l'OMC, un niveau d'accès supérieur à celui prévu par l'ALENA, si bien que la quantité de marchandises pouvant être importées sous le régime d'accès a augmenté. Les quotes-parts attribuées correspondent à la différence entre les niveaux des engagements du Canada dans le cadre de l'ALENA et de l'OMC. En 2003, le niveau d'accès aux importations d'oeufs destinés uniquement au cassage était de 5 834 342 douzaines d'oeufs. En 2003 toujours, des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 5 754 450 douzaines d'oeufs.

Les niveaux d'accès de base sont fixés chaque année, mais il est possible de délivrer des licences supplémentaires pour l'importation d'oeufs ou de produits d'oeufs en quantités supérieures au niveau d'accès afin de répondre à l'ensemble des besoins du marché canadien.

Des licences supplémentaires ont été délivrées pour importer 217 800 douzaines d'oeufs en coquille, afin de faire place à des pénuries sur le marché.

Pour les oeufs en poudre, aucune licence supplémentaire a été délivrée afin de faire